

Communauté de communes Pays Sud Gâtine

Conseil communautaire du 12 mars 2009
Salle des fêtes
SAINT MARC LA LANDE

Procès-verbal

L'an deux mil huit, le 12 mars à 20h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes du Pays Sud Gâtine dûment convoqués, se sont réunis à la salle des fêtes de St Marc la lande sous la présidence de M Pascal OLIVIER.

Etaient présents : J Tournayre, , M Dupont, C Ramdame (remplaçante de G Desprez), C Rongeon, D Roy (remplaçant de Y Pacreau) , S Fournier, O Bienvenu, N Giraudeau (remplaçante de C Morisset), N Fortuné , B Renoux, , B Faucher, D Pioli (remplaçant de S Juin) , R Perrin, M Giraudon, A Fazilleau (remplaçante de J Bâcle), P Moreau, E Cathelineau, P Mimeau, A Pelletier (remplaçante de F chauvancy), , P Olivier, M Bouchet, N Mineau, P Coury, M Pineau, C Pineau (rempaçante de B Bonnet), D Meen,

Pouvoirs : Laurent GAUTHIER à Bernard FAUCHER, Jérôme LIBNER à Arlette PELLETIER

Excusés : Olivier Vernegeol , trésorier comptable

Absents : S Destandau - P Marsault

Secrétaires de séance : Dominique MEEN assisté de Mme Cathelineau

M Olivier, en sa qualité de maire de la commune accueille l'assemblée et informe des réalisations en cours concernant le relais de la Tour – gîte et chambres d'hôtes - dont l'achèvement des travaux devrait avoir lieu fin juin . Des réservations sont d'ores et déjà enregistrées.

Ordre du jour :

1. **Approbation PV CONSEIL du 21 janvier 2009**
2. **Vote du compte administratif 2008**
3. **Avenant travaux école Beaulieu**
4. **Etude paysagère ZAD la croix des vignes**
5. **Marché voirie 2009-2010**
6. **Subvention aide à la décision**
7. **Convention mise à disposition personnel communal**
8. **Financement projets mandature –**
9. **Acceptation don APE st marc**

Questions diverses

Rectificatif délibération création régie de recette halte garderie

Acceptation don

1. approbation PV CONSEIL du 21.01.09

aucune remarque n'étant formulé, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

2. vote du compte administratif 2008

une synthèse par compétence est présentée à l'écran par M Olivier.

Un document papier est distribué à chaque membre.

Le Président précise que le rapport d'activité complet sera édité prochainement et distribué à une séance ultérieure.

Le compte de gestion du trésorier n'est pas édité et ne sera pas soumis au vote ce soir. Néanmoins, les écritures du compte administratif sont conformes à celles du compte de gestion.

M Olivier laisse ensuite la présidence à Jean TOURNAYRE pour faire procéder au vote des comptes administratifs et se retire de la salle.

M Tournayre proclame qu'après avoir vérifié que les écritures comptables des comptes administratifs 2008 étaient conformes avec les écritures des comptes de gestion du trésorier, propose d'entériner les résultats suivants :

budget principal	fonctionnement	investissement
depenses	1 934 958,13	1 344 556,34
recettes	2 376 902,51	886 258,55
résultat de l'exercice	441 944,38	-458 297,79
report ex 2007	113 626,71	-425 877,81
cumulé fin 2008	555 571,09	-884 175,60
	déficit	-328604,51

budget annexe minoterie	fonctionnement	investissement
depenses	2 433,86	7 037,70
recettes	11 186,98	5 740,04
résultat de l'exercice	8 753,12	-1 297,66
report ex 2007	0,00	-6 639,30
cumulé fin 2008	8 753,12	-7 936,96
	excédent	816,16

budget annexe zae chabirandière	fonctionnement	investissement
depenses	28 752,00	0,00
recettes	28 752,00	0,00
résultat de l'exercice	0,00	0,00
report ex 2007	0,00	-165 425,60
cumulé fin 2008	0,00	-165 425,60
	déficit	-165 425,60

PRESENTATION CONSOLIDEE

	fonctionnement	investissement
depenses	1 966 143,99	1 351 594,04
recettes	2 416 841,49	891 998,59
résultat de l'exercice	450 697,50	-459 595,45
report ex 2007	113 626,71	-597 942,71
cumulé fin 2008	564 324,21	-1 057 538,16
	déficit	-493 213,95

pour information : restes à réaliser en investissement		
depenses		286 012,00
recettes		476 454,00
	excédent	190 442,00

DEFICIT GENERAL = - 302 771,95

Par un vote à mains levées, les comptes administratifs sont approuvés à l'unanimité.

M Olivier rejoint la séance et remercie l'assemblée.

3. avenant travaux école Beaulieu

Vu la compétence équipements d'enseignement exercée par la Communauté de Communes,
Vu la délibération du conseil du 22 mai 2008 attribuant les marchés de travaux concernant la réhabilitation de l'école de Beaulieu-Sous-Parthenay,
Vu la délibération du 21 janvier 2009 validant certains avenants et mentionnant un avenant négatif à affiner sur le lot 4 – menuiseries intérieures,

Marché de base lot 4 : 19 468.77 € HT

Avenant 1 prolongation de délai

Avenant 2 proposé = – 1824.82 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le Président à signer l'avenant n° 2 avec l'entreprise COUDREAU pour un montant négatif de 1 824.82 € HT

4. étude paysagère ZAD la croix des vignes

Suite à la consultation pour le choix d'un bureau d'études sur la prestation suivante : « Plan d'aménagement et études d'insertion paysagère d'une Zone d'Aménagement Différé (ZAD) » à la Croix des Vignes – Saint-Pardoux,
3 offres ont été reçues (Eve LAGLEYZE, Jean Louis VACHER, Cabinet PARCOURS)

Le bureau en date du 27-11-2008 avait autorisé le principe de retenir l'offre de Mme LAGLEYZE mais son dossier ne comprenait pas l'étude loi sur l'eau.

Après précision de la part des 3 bureaux d'étude, le montant des offres est le suivant :

Eve LAGLEYZE : 11 000 € HT y compris dossier loi sur l'eau

PARCOURS : 8 367 € HT y compris dossier loi sur l'eau

VACHER : 14 615 € HT y compris dossier loi sur l'eau

Il est proposé de retenir l'offre du cabinet PARCOURS pour un montant total de **8 367 euros HT**.

Point sur le plan de financement prévisionnel :

dépendances		recettes	
Etude	8 367.00	Région – CRDD	2 510.00
		CG – Proxima	4 183.50
		Communauté de Communes	1 673.50
TOTAL HT	8 367.00	TOTAL HT	8 367.00

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité

- ***autorise le Président à retenir l'offre de PARCOURS pour un montant de 8 367 euros HT***
- ***et à déposer une demande de subvention à la Région via le Pays de Gâtine au titre du CRDD pour un montant de 2 510 euros***
- ***et auprès du Conseil général dans le cadre de Proxima – aide à la décision – pour un montant de 4 183.50 euros.***

5. marché voirie

La commission d'appel d'offres ayant statué sur les offres dans le cadre du marché négocié voirie 2009-2010 en date du 9 mars , a attribué le marché à l'entreprise MRY pour un montant de 2 099 058.94 € ttc, offre économiquement la plus avantageuse par rapport aux critères annoncés.

Quelques explications sur la déroulement de la négociation sont fournies. Cette démarche a permis d'apporter des points de comparaison techniques sur les travaux à réaliser.

Après délibération, le conseil à l'unanimité des voix exprimées (28 votants –1 abstention) autorise le président à signer le marché avec l'entreprise attributaire.

6. subvention d'aide à la décision

Pour faire suite à la mission diagnostic « réhabilitation d'un bâtiment en ateliers-relais » et au montant d'honoraires à payer : 2 085.00 € HT (FARDIN)
Une subvention d'un montant de 1 042.50 € est sollicitée.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil général au titre de Proxima « aide à la décision » pour un montant de 1 042.50 euros.

7. convention mise à disposition personnel communal

Dans le cadre de l'entretien des locaux mis à disposition pour l'exercice des compétences , la communauté a recours au personnel communal.

Considérant l'application du décret Darcos en matière de suppression de 12 jours d'école, il convient de revoir les temps hebdomadaires de certains agents employés aux écoles

Considérant l'ouverture de la nouvelle structure l'ombrelle le 9 mars, il convient de garder une certaine souplesse dans la mise à disposition des agents de St Pardoux

Ces mises à disposition sont soumises à l'accord de l'agent et de la commission administrative paritaire (CAP) du centre de Gestion qui a statué favorablement le 26 janvier 2009 sur les dossiers suivants :

Commune de Verruyes :

1 adjoint technique 2^e classe (ménage) **pour 1,15^e /35^e** au lieu de 1.25^e

Commune de St Pardoux :

1 adjoint technique 2^e classe (cantine du CLSH) **pour 2.18^e /35^e** au lieu de 1.32^e

3 adjoints technique (entretien technique école + ombrelle) **selon les besoins** au lieu de 1.60^e chacun

commune de Mazières :

1 adjoint technique 2^e classe (ménage) **pour 5.55^e** au lieu de 6.50^e

après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le président à signer les conventions de mise à disposition avec les communes concernées.

8. Financement projets mandature

Une consultation a été lancée auprès de 4 banques (BNP – BP – CRCA – CE) dont 2 ont répondu (CRCA et CAISSE EPARGNE)

Demande : financement par ligne de trésorerie de préférence pour 5 000 000 euros

proposition 1 : caisse d'épargne

crédit relais à 500 000 €	à 2 ans	à 3 ans
<u>taux fixe</u>	2,69 %	3,082%
périodicité in fine ou périodicité annuelle		

taux révisable : euribor 12 mois +0,70% 2,138 + 0,70 = 2,83 %
conditions en 1 ou 2 prêts mixtes
remboursable par anticipation sans frais

renouvellement ligne trésorerie en cours **500 000 €**
index proposé + marge euribor 1 semaine +1,20 %
soit pour janvier 2009 1,926 + 1,20 = 3,126 %
frais dossier 250 € - 1 seule fois

proposition 2 : crédit agricole

ligne trésorerie à 2 000 000 €
index proposé + marge T4M + 1 %
Taux janvier 2009 1,8404 + 1 = 2,8404 %
Taux février 2009 **1,2583** + 1 = 2,2583 %
conditions accord final du comité des engagements (formalité)
possibilité de consolidation vers crédit à moyen terme
frais dossier 500 €

Il est demandé un suivi analytique des frais liés à l'utilisation de la ligne de trésorerie par compétences.

Sur proposition du bureau

Et après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité des voix exprimées (28 votants – 2 abstentions) autorise le président à signer les 2 offres :

**Prêt relais de 400 000 € à la caisse d'Epargne sur une durée de 2 ans à taux fixe 2.69 %
+ une ligne trésorerie de 2 000 000 € au Crédit Agricole indexé T4M + marge 1 %**

9. acceptation don APE st Marc

Dans le cadre de l'aménagement d'un espace lecture bibliothèque dans la salle de garderie, l'APE de St Marc avait sollicité le soutien financier de la communauté.
L'association s'était engagée à hauteur de 34 % de l'équipement matériel et mobilier évaluée à 1362.76 € et propose de verser la somme de **462.76 € ttc** à la communauté

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité accepte le don de 462.76 euros.

10. Rectificatif création régie de recette halte garderie

La sous-préfecture dans l'exercice du contrôle de légalité demande que la délibération prise le 21 janvier dernier prévoit la nomination **d'un mandataire suppléant** en cas d'absence du régisseur titulaire de la régie de recette halte-garderie et pour une durée ne pouvant excéder 2 mois , afin d'assurer la continuité du service .

Le mandataire suppléant peut percevoir une indemnité de responsabilité pour les périodes où il est effectivement en activité, sans que le régisseur ne soit privé de la sienne.

Après en avoir délibéré, le conseil à l'unanimité autorise le Président à nommer un mandataire suppléant en la personne de l'auxiliaire de puériculture et à verser une indemnité de responsabilité pour les périodes d'activité effective.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30